

6^e CONCOURS NATIONAL DE CHANTS SCOUTS 21-22 MARS 2026 À CHÂTEAU-LANDON

RÈGLEMENT | CHOIX DU CHANT | CRITÈRES | DÉFI D'ANNÉE

RÈGLEMENT

Catégorie PATROUILLES (scoutes et guides)

- **Deux épreuves :**
 - **Connaître les trois défis chant d'année de sa branche** et pouvoir les chanter à l'unisson n'importe quand, à la demande (jeu du jukebox par exemple).
 - **Interpréter par cœur un chant de son choix** figurant dans *Hodari*, à une ou plusieurs voix, avec ou sans instruments, ou bien une création d'esprit scout (paroles et musiques inédites) composée par un membre de la patrouille.
- Ouvert aux patrouilles appartenant à des troupes ou compagnies des Guides et Scouts d'Europe.
- Âge des participants : entre 12 et 17 ans.
- Nombre minimum : 4.
- Il n'est pas permis de se regrouper avec d'autres patrouilles dans cette catégorie (voir catégorie **UNITÉS BRANCHES VERTES**).
- Décision à prendre en conseil de patrouille en accord avec la Cour d'honneur.
- Pour les patrouilles scoutes, la participation au concours peut entrer dans le cadre d'un défi Cimes. Pour les patrouilles guides, participer au concours peut être un défi Altaïr. Voir avec les responsables de ces défis.
- **GRAND JEU ÉCLAIREURS.**
 - **Le chant interprété ne doit pas dépasser 3 minutes**, installation et mot de présentation inclus.
 - **Des auditions auront lieu le samedi après-midi pour déterminer les patrouilles qui chanteront sur scène lors de la grande veillée du soir.**

Voir suite page suivante...



Catégorie UNITÉS BRANCHES VERTES (troupe et compagnies)

- **Deux épreuves :**
 - **Connaître les trois défis chant d'année de sa branche** et pouvoir les chanter à l'unisson n'importe quand, à la demande (jeu du jukebox par exemple).
 - **Interpréter par cœur un chant de son choix** figurant dans *Hodari*, à une ou plusieurs voix, avec ou sans instruments, ou bien une création d'esprit scout (paroles et musiques inédites) composée par un membre de l'unité.
- Ouvert aux troupes et compagnies des Guides et Scouts d'Europe.
- Âge : entre 12 et 17 ans (sauf pour leurs maîtrises bien sûr !)
- Tous les chanteurs doivent appartenir à la même unité, il n'est pas permis de se regrouper avec d'autres unités ni de constituer artificiellement une unité pour la circonstance.
- Les chefs, cheftaines et assistant(e)s chantent bien sûr avec leur unité !
- Décision à prendre en Cour d'honneur.
- Pour concourir dans cette catégorie unité branches vertes, **il est obligatoire qu'au moins une (pour les unités entre 1 et 3 patrouilles) ou deux (pour les unités entre 4 et 5 patrouilles) des patrouilles de l'unité concernée concoure aussi dans la catégorie patrouilles.**
- Toutes les patrouilles doivent avoir un rôle précis dans la préparation du concours : par exemple préparer le mot d'introduction, imaginer la mise en scène, fabriquer des instruments d'accompagnement...
- Rayonnement missionnaire : la participation au Concours doit s'inscrire dans le projet d'année de l'unité et s'insérer si possible dans l'esprit de rayonnement missionnaire du mouvement (en discuter avec le chef de groupe).
- **Le chant interprété ne doit pas dépasser 3 minutes**, installation et mot de présentation inclus.
- **Des auditions auront lieu le samedi après-midi pour déterminer les unités qui chanteront sur scène lors de la grande veillée du soir.**

Catégorie UNITÉS BRANCHES ROUGES (clans et feux, pilotes ou inter-maîtrises)

- **Deux épreuves :**
 - **Connaître les trois défis chant d'année de sa branche** et pouvoir les chanter à l'unisson n'importe quand, à la demande (jeu du jukebox par exemple).
 - **Interpréter par cœur un chant de son choix** figurant dans *Hodari*, à une ou plusieurs voix, avec ou sans instruments, ou bien une création d'esprit scout (paroles et musiques inédites) composée par un membre de l'unité.
- Ouvert aux clans et feux pilotes et inter-maîtrises des Guides et Scouts d'Europe.
- Âge : à partir de 17 ans.
- Tous les chanteurs doivent appartenir à la même unité, il n'est pas permis de se regrouper avec d'autres unités ni de constituer artificiellement une unité pour la circonstance.
- Les chefs, cheftaines et assistant(e)s chantent bien sûr avec leur unité !
- Décision à prendre en conseil de clan ou feu.
- Rayonnement missionnaire : la participation au Concours doit s'inscrire dans le projet d'année de l'unité et s'insérer si possible dans l'esprit de rayonnement missionnaire du mouvement (en discuter avec le commissaire de district).
- **Le chant interprété ne doit pas dépasser 3 minutes**, installation et mot de présentation inclus.
- **Des auditions auront lieu le samedi après-midi pour déterminer les unités qui chanteront sur scène lors de la grande veillée du soir.**



CHOIX DU CHANT

- **Le chant choisi doit faire partie du Hodari ou du Ultraia** (ou être une composition inédite d'un membre du groupe concurrent).
- Si c'est une composition inédite, elle doit correspondre à notre style et esprit scouts d'Europe et pouvoir être intégrée dans le répertoire de nos unités.
- Si le chant choisi est une prière, le choix est limité au répertoire du Hodari (et non tout l'immense répertoire liturgique et de chanson chrétienne).
- Chanter à plusieurs voix est évidemment un plus, mais **il vaut mieux un bel unisson qu'une polyphonie compliquée mais fausse...**
- Il n'est pas obligatoire de chanter l'harmonisation du Hodari. Cela peut être une autre harmonisation de ce chant.
- Un arrangement ou une harmonisation inédits composés par un membre du groupe concurrent sont possibles et appréciés !
- Le titre, l'auteur (paroles), le compositeur (musique) et l'arrangeur (harmonisation) du chant choisi seront demandés avant le concours (qui sera déclaré à la SACEM). L'ETN Animation de chants pourra vous aider.
- **Les instruments d'accompagnement sont bienvenus** mais sont limités à ceux qui peuvent être emportés sur la route ou en camp (guitare, flûte, harmonica, violon, trompette, petites percussions... pas d'instrument électronique). Les instruments de votre fabrication sont tout à fait possibles.
- **La durée de la prestation** (mot de présentation + chant, y compris mise en scène) **ne doit pas dépasser 3 minutes.**
- Le non-respect des conditions ci-dessus et de celles de chaque catégorie sera pris en compte dans l'évaluation.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Style scout

- Esprit scout du chant choisi
- Joie, sourire, enthousiasme, don de soi des chanteurs
- Humour de bon goût
- Uniforme et belle tenue
- Implication de chaque patrouille dans le chant d'unité (pour les branches vertes)
- Participation au rayonnement missionnaire

Musicalité

- Tempo adapté
- Respect du bon goût et du style du chant (marche, berceuse)
- Clarté des paroles
- Choix d'interprétation, nuances, variations de tempo
- Instrumentation originale

Justesse

- Au sens « diapason »
- Respect partition originelle
- Respect paroles
- Qualité instrumentale s'il y a lieu (quel que soit le niveau)

Mise en œuvre

- Plusieurs voix
- Arrangement « maison », introduction, interlude...
- Solis, duos ou trios
- Variation d'interprétation selon les couplets
- Accessoires : bruitages, percussions corporelles
- Mise en scène
- Attitude, entrée, sortie

DÉFI D'ANNÉE

Tous les ans, **chaque unité doit connaître trois chants pour sa branche** + un chant commun, choisis par les équipes nationales et les responsables expression. Le but est de pouvoir chanter ensemble par exemple lorsque toutes les troupes d'une province se retrouvent pour un rallye. Pour le Concours national de chants scouts, il est demandé à chaque groupe concurrent de connaître les chants de sa branche (cf. ci-dessous). Il n'est pas obligatoire de les savoir par cœur (mais ce n'est pas interdit 😊) Vous aurez votre *Hodari* avec vous et les chants figureront dans le livret-programme du concert. Surtout, nous aurons la joie d'une expérience extraordinaire : chanter tous ensemble ces chants à 800 voix ! Ces défis d'année viennent en plus du chant que vous choisirez et interpréterez devant le jury (voir paragraphe *Choix du chant*).

Pour les éclaireuses (patrouilles et compagnies)

- [Les filles de La Rochelle](#) (H 328 - U 244)
- [La jeune grenouille](#) (H 164B)
- [Si l'on te dit](#) (H 85)

Pour les éclaireurs (patrouilles et troupes)

- [Hé garçon, prends la barre](#) (H 334 - U 239)
- [La légende de l'ours](#) (H 290 - U 188)
- [Canon marin](#) (H 370 - U 335) *

Pour les feux

- [L'aventure](#) (H 7 - U 8)
- [Le feu scintille](#) (H 138 - U 278)
- [Tu frappes à mon cœur](#) (H 417 - U 354)

Pour les clans

- [Gaudeamus hodie](#) (H 230) *
- [Vive la route](#) (H 96 - U 71)
- [Notre-Dame de la route](#) (H 371 - U 332)

* Attention, ces chants bien connus sont souvent déformés par la transmission orale (variation de notes ou de rythme), y compris dans ce qui circule sur internet. Le scout et la guide ne font rien à moitié, même en chantant 😊 Reportez-vous à la partition avec une personne compétente (parent, organiste de la paroisse, professeur de musique), pour les (ré)apprendre tels que les ont créés leurs auteurs.

03/06/2025

